

L'an deux mille vingt trois, le quatre février à 09 heures 15, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 janvier 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 38

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Thierry GRANTURCO, pouvoir à François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN , Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST , Guillaume CAPARD, pouvoir à Véronique BOURNE , Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON , Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, François HORENT, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL , Fabienne LOUIS, pouvoir à David MULLER , Patricia NOGUET, pouvoir à Patrice ROBERT , Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE , Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D012_040223

**DECHETERIES INTERCOMMUNALES
ACCES DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-VAAST-EN-AUGE
PASSATION D'UN AVENANT
Autorisation**

Pour rappel, quelques communes limitrophes du territoire de Cœur Côte Fleurie bénéficient d'un accès aux déchèteries intercommunales, ces communes étant plus proches géographiquement des équipements de Cœur Côte Fleurie que de ceux de leurs intercommunalités.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2021, une convention lie la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie afin que les habitants des communes d'Auberville et de Gonneville-sur-Mer accèdent, à titre payant, à la déchèterie de Villers-sur-Mer.

Le 28 septembre 2022, la commune de Saint-Vaast-en-Auge a souhaité que ses habitants puissent également bénéficier de cet accès. Normandie Cabourg Pays d'Auge a validé cette extension de périmètre le 1^{er} décembre 2022 et demande donc de passer un avenant à la convention actuelle.

Après avis de la Commission Environnement en date du 5 décembre 2022 et du Bureau des Maires réuni le 20 janvier 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant à la convention qui lie la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie afin que les habitants de Saint-Vaast-en-Auge puissent bénéficier des services de la déchèterie de Villers-sur-Mer.

- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation d'un avenant à la convention qui lie la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie afin que les habitants de Saint-Vaast-en-Auge puissent bénéficier des services de la déchèterie de Villers-sur-Mer.

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Philippe AUGIER
Président



David REVERT
Secrétaire de séance

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville